

Alata, le 01 décembre 2022

## Décision du Maire

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal  
(Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Matière** : 1.1 Marchés Publics

**Objet** : Désignation de l'attributaire du marché de travaux pour la construction d'un mur de soutènement aux collines de Trova

**Décision n°** : DC\_2022\_08

**Réf** : EF/LC/A2022-12 / 202212

### Le Maire d'Alata

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu**, le Code de la Commande Publique ;

**Vu**, le décret N°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et avances ;

**Vu**, l'Avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique, NOR : ECOM 2136629V ;

**Vu**, la délibération N°2020-10 portant installation du Conseil Municipal et élection du Maire ;

**Vu**, la délibération N°2020-14 portant délégation du Conseil Municipal au Maire et notamment son alinéa 3 ;

**Considérant**, le projet de la commune de confier à un prestataire les travaux de construction d'un mur de soutènement aux collines de Trova ;

**Considérant**, que ces besoins portent sur un montant total évalué par le MOE Artélia à 65 055.40 € HT pour l'ensemble des prestations ;

**Considérant**, la consultation lancée le 10 octobre 2022 avec date de remise des offres fixée au jeudi 10 novembre 12H00 ;

**Considérant**, le nombre de dépôt de dossier de candidature établi à 2 (deux) ;

N° d'ordre d'arrivée du pli	Entreprise	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement	Adresse électronique	numéros de téléphone et de télécopie	Montant HT
1	SOTRAVOS	LD Suaralta Rte de Valle Di Mezzana 20167 SARROLA CARCOPINO	contact@groupe-ssc.fr	04 95 21 78 62	66 018,00 €
2	SOTRAROUT	Gare de Mezzana LD St Pierre 20167 Mezzavia	contact@sotrarout	04 95 53 73 00	83 900,00 €

**Considérant**, le rapport d'analyse des candidatures établi par Artelia :

Déclarer recevable les candidatures suivantes qui présentent les garanties et capacités techniques et financières et les capacités professionnelles pour réaliser le marché ou l'accord-cadre :  
Les entreprises SOTRAROUT et SOTRAVOS

**Considérant**, les critères retenus pour le jugement des offres établis à :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous

- **La technicité sur la base du mémoire technique noté sur 45 points**
- **Le prix des prestations noté sur 55 points**

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	55.0
2-Valeur technique	45.0

**Considérant**, l'analyse des offres établi par Artelia,

Sur le critère « **Valeur Technique** »

Désignation critère		Construction d'un mur de soutènement aux collines de Trova	
		Candidature PLI N° 1 SOTRAVOS	Candidature PLI N° 2 SOTRAROUT
Appréhension du projet : 25 points	25	20	20
Moyens humains et matériels affectés au chantier : 05 points	5	5	5
Installation de chantier et respect de l'environnement : 05 points	5	2	5
Les plans détaillés de chaque partie du projet : 10 points	10	4	10
<b>Note : 45 points</b>	<b>45</b>	<b>31</b>	<b>40</b>

Au regard des éléments fournis et analysés,

- L'entreprise **SOTRAVOS** obtient une note technique de **31 / 45 points**.
- L'entreprise **SOTRAROUT** obtient une note technique de **40 / 45 points**.

Sur le critère « Prix »

Construction d'un mur de soutènement aux collines de Trova				Désignation / critères / Ecart		
Entreprises	Montant avant vérification	Montant AE HT retenu après vérification	Prix des prestations	Note	Ecart / MOE	
MOE ARTELIA			€ 65 055,40			
1	Pli N°1 SOTRAVOS	€ 66 018,00	€ 66 018,00	€ 66 018,00	55,00	1%
2	Pli N°2 SOTRAROUT	€ 83 900,00	€ 83 900,00	€ 83 900,00	43,28	29%

L'entreprise **SOTRAVOS** obtient une note pour le critère « prix » de **55/55**.

L'entreprise **SOTRAROUT** obtient une note pour le critère « prix » de **43,28/55**.

**Considérant**, la note finale et le classement des offres suivant :

Construction d'un mur de soutènement aux collines de Trova			Construction d'un mur de soutènement aux collines de Trova		
Critères	Pondération	Pli N°1 SOTRAVOS	Critères	Pondération	Pli N°2 SOTRAROUT
Valeur Technique	45%	31,00	Valeur Technique	45%	40,00
Prix des prestations	55%	55,00	Prix des prestations	55%	43,28
TOTAL	100%	86,00	TOTAL	100%	83,28
Classement		1	Classement		2

**Considérant**, le rapport d'analyse des offres établi le 22 novembre 2022 désignant l'entreprise SOTRAVOS arrivée 1<sup>ère</sup> du classement

## DECIDE

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Par application des règles de jugement des offres définies au règlement de consultation, l'offre du candidat SOTRAVOS a été classée 1<sup>ère</sup> du classement

### **Article 2 :**

Il est décidé l'attribution au 01 décembre 2022 du marché de travaux de « Construction d'un mur de soutènement aux collines de Trova » N° 202212 à l'entreprise SOTRAVOS pour un montant de 66 018.00 € HT :

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

*La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Mairie.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000061-20221202-DC\_2022\_08-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2022

Affichage : 02/12/2022

**Fait et décidé à Alata, les jour, mois et an que dessus**

**Le Maire,  
Etienne FERRANDI**

